

Publié le 15/05/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P192_2024

Date : 13/05/2024

OBJET : Construction d'un espace aquatique à Valognes - Avenant 1 au lot 12

Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vue de conclure des marchés publics de travaux pour la construction d'un espace aquatique à Valognes.

Le marché public concernant le lot 12 « revêtements carrelés sols et murs - étanchéité sous carrelage » a été notifié le 9 décembre 2021 avec l'entreprise 2AC pour un montant de 562 809,33 € HT soit 675 371,20 € TTC.

Les travaux sont en cours d'exécution.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, des travaux en plus-values et moins-values sont apparus nécessaires, à savoir :

- Le remplacement de l'habillage du banc prévu en tôle laquée par un carrelage antidérapant dito plages,
- La simplification du choix de finition de sols pour les locaux de type pieds chaussés concernant le hall d'entrée public et locaux attenants,
- Le garnissage de la réservation filante située au droit du mur rideau de l'espace casiers,
- La reprise en pied des poteaux métalliques au droit des contreventements,
- La prise en compte de la mobilisation d'effectifs complémentaires liés aux conditions de chantier.

Le coût total de ces travaux supplémentaires s'élève à 32 002,92 € HT soit 38 403,51 € TTC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2194-8 et R2194-2,

Considérant la notification du marché de travaux réseaux divers à l'entreprise 2AC - 266 avenue Daumesnil - 75012 PARIS,

Décide

- **De signer** un avenant n°1 au lot 12 revêtements carrelés sols et murs - étanchéité sous carrelage avec l'entreprise 2AC - 266 avenue Daumesnil - 75012 PARIS, pour un montant de 32 002,92 € HT soit 38 403,51 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 594 812,25 € HT soit 713 774,70 € TTC (augmentation de 5,69 %),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal APCP centre aquatique - imputation 2313 - LdC 75565,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE